

## Une nouvelle médiathèque au Bois d'Oingt ?

**Les représentants des bénévoles invités pour travailler sur le projet de médiathèque. Le groupe a été mis en place le 13 février 2023- première réunion le 16 février.**

Rédigé par Marie-France Rochard 29 mars 2023

**Précision- Je n'ai pas démissionné du groupe de travail sur le projet de médiathèque : j'ai été exclue. Pourquoi ? Voir ci-dessous les échanges.**

**ci-dessous, messages reçus de Hervé Perrier que j'ai retrouvés dans mes SPAM le 24 ou 25 mars. (p 4-5-6) en rouge.**

Entre temps, j'avais travaillé sur les besoins théoriques d'une bibliothèque et abouti à un texte que j'avais diffusé en particulier aux élus et aux bénévoles.

**Hervé Perrier justifie sa décision de m'exclure du groupe de travail politique de ce projet avec des arguments illégitimes et contradictoires. Le 16 mars, à mon arrivée à la première réunion, j'ai été accueillie avec des reproches : je n'étais pas là pour représenter l'association, mais uniquement comme bénévole.** Comme telle, je me suis tenue tranquille comme une petite souris et je me suis abstenue de poser les questions de fond sur l'ensemble, posant seulement des questions de détail sur le plan tel qui nous a été distribué.

**J'ai ensuite rédigé un texte résumé du projet tel que je l'avais compris et envoyé seulement aux présents de cette réunion.** Nous avons deux ans d'informations à rattraper par rapport à ceux qui conduisaient le projet. Ce n'était pas inutile. Je n'ai reçu aucun remerciement ni aucun correctif. **Intitulé « Mon CR de la réunion... » il a été jugé par Hervé Perrier « nul et non avvenu... Le contenu de ce compte rendu comporte de nombreuses inexactitudes, d'approximation et revêt un caractère prosélytique ».**

**La phrase qu'il relève dans un de mes courriers adressés aux élus et justifiant mon éviction était un extrait de l'AG de l'association : un « nous » collectif. Pourquoi m'écarter comme bénévole à partir d'une prise de position de l'association ? Il faudrait savoir...**

### Retour sur les derniers mois

Je confirme que j'ai envoyé au titre de l'association BVABO dont je suis la présidente un (ou des) courriers, sur la médiathèque du Bois-d'Oingt. En aucun cas, je n'ai prétendu intervenir au nom de la commune.

Vous conviendrez qu'aucun président d'association n'est soumis à la nécessité de demander l'autorisation du maire de son village pour s'adresser à qui que ce soit. Aucun individu non plus.

Je rappelle que l'association BVABO est agréée auprès de la préfecture du Rhône au titre de l'environnement depuis 2011, et comme telle **reconnue et agréée à**

**participer aux concertations organisées.** A titre personnel, je suis connue à différents titres par certains responsables avec lesquelles j'ai eu l'occasion de travailler et que je sais sensibles à ces projets socio-culturels de médiathèque. Autant avoir leur soutien pour la réussite de ce projet.

La seule personne qui a pu s'interroger sur le message que je lui ai envoyé, c'est l'architecte M. Sébastien Choulet. Je ne le connais pas, et j'ai voulu me présenter à lui car, très concernée par le patrimoine, j'ai attiré son attention sur ce bâtiment et l'importance de respecter son architecture extérieure, d'après les conditions mêmes du legs.

Ni l'association BVABO, ni moi-même n'avons aucun pouvoir pour prendre des décisions, au nom de la commune de Val d'Oingt. Mais nous pouvons informer, poser des questions, donner notre avis (même si personne ne nous le demande), en bref comme tout citoyen peut s'intéresser et participer à la vie de la commune.

Lassée de voir les années passer sans que les élus du Bois d'Oingt, puis de Val d'Oingt s'intéressent à la médiathèque du Bois d'Oingt, qui est hors la loi depuis 2015. (*Elle n'est pas accessible PMR et située dans des locaux très petits*). En 2020, je me suis présentée dans les réunions publiques de campagne de toutes les listes au nom de l'association BVABO. J'ai exposé la situation et obtenu quelques réponses, mais aucun résultat à ce jour.

### **La démarche à la sous-Préfecture de Villefranche**

Aucun projet n'ayant été annoncé et le PLU en chantier ne prévoyant pas l'implantation d'une nouvelle médiathèque, alors que le montant des dépenses pour les travaux de la Maison Pichat grimpait en flèche, **le 12 octobre 2022, je me suis adressée officiellement au sous-Préfet** qui est l'instance de contrôle de l'accessibilité et demandé un rendez-vous pour l'association. J'ai également informé le maire de Val d'Oingt de cette démarche quelques jours après. Cette démarche auprès de la Préfecture est très importante. Elle met en jeu les responsabilités de chaque niveau administratif concernant la loi. **Je n'avais pas à demander mandat de la commune.**

### **Un vrai problème qui se prolongeait**

En 2018, alors que j'étais conseillère municipale, je m'étais déjà adressée à la préfecture : la commune du Bois d'Oingt avait-elle effectué la démarche obligatoire de l'agenda Ad'Ap ? La préfecture n'avait reçu aucun dossier de la commune du Bois-d'Oingt concernant l'adaptabilité de la médiathèque du Bois-d'Oingt. Pourtant tous les commerces et les services publics étaient concernés.

Pascal Terrier et Roland Chardon ainsi que Georges Chaverot étaient au courant. **Depuis 2015, la commune du Bois-d'Oingt, puis de Val d'Oingt est dans l'illégalité et peut se voir imposer des pénalités.**

Nous avons reçu le **28 octobre 2022 de la sous-Préfecture un accusé de réception**

**Extrait =**

Par courrier du 12 octobre 2022, réceptionné par mes services le 17 octobre 2022, vous appelez mon attention sur la situation de la médiathèque du Bois d'Oingt sur la commune de Val d'Oingt, établissement qui ne répondrait pas aux normes d'accessibilité réglementaires, et ne serait plus adapté pour accueillir, dans des conditions de sécurité satisfaisantes, un public de plus en plus nombreux.

Je vous informe que je saisis ce jour Monsieur le Maire du Val d'Oingt pour m'apporter tous éléments concernant les conditions d'exploitation de cet établissement recevant du public.

Nous n'avons reçu aucune réponse du maire de Val d'Oingt. Pourtant les travaux dans la maison Pichat étaient annoncés depuis les réunions publiques de février 2022. Mais aucune bibliothèque n'était prévue à ce moment-là.

**Le 16 février 2023, le préfet nous transmet la réponse qui lui a été faite par le maire :**

Extrait :

n'ont pu bénéficier de ces travaux. Monsieur le Maire est bien conscient de cette situation qui prive les personnes handicapées d'accès à certains services proposés par la médiathèque.

Aussi, il m'a fait part de son intention d'intégrer la médiathèque dans le projet d'aménagement global du bâtiment « Maison Pichat », dont la commune a la jouissance depuis 2011 suite à un legs. Ce legs imposait que la destination des lieux soit à but culturel et social.

Il m'indique qu'en fonction de l'avancement des travaux qui pourraient démarrés fin 2023, la médiathèque pourrait être déplacée au printemps 2025.

Entre temps, le 4 janvier 2023, le maire avait convoqué les bénévoles de la médiathèque à une présentation des m2 qui seraient attribués à la nouvelle médiathèque, le plan montré à l'écran et correspondant au sous-sol. Dès ce moment-là, j'ai protesté sur le fait :

- de limiter les m2 à l'équivalent de l'existant sans tenir compte des nouveaux services à créer,
- et d'intégrer les deux caves dans les m2 du projet.

Plusieurs jours après j'ai demandé par écrit au maire à pouvoir consulter les plans d'ensemble du projet, pour vérifier les conditions générales d'accessibilité, ce qui m'a été refusé.

Il n'y a aucune ambiguïté sur ma position : **une nouvelle bibliothèque au Bois-d'Oingt est indispensable.** Elle doit être une priorité pour la commune. Lors de l'Assemblée générale de BVABO, le 4 mars nous avons évoqué les deux solutions possibles : construire un nouveau bâtiment bibliothèque sur un terrain de la commune ou intégrer la médiathèque dans la maison Pichat, mais avec suffisamment de m2.

Il y a des normes moyennes qui existent en taille et services offerts pour les médiathèques municipales : elles dépendent de la quantité de population. **Inutile de**

dépenser des sommes importantes de travaux dans la maison Pichat, si c'est pour rester nettement en-dessous des besoins « moyens » d'une médiathèque.

Nous avons envoyé ce CR de l'assemblée générale de BVABO au maire, aux élus de Val d'Oingt et à la sous-préfecture. **Non le plan proposé depuis le 4 janvier 2023 ne convenait pas.** Pourquoi ne pas revoir le projet d'ensemble de la maison et répartir autrement ses futurs occupants ?

Pourquoi refuser toute réflexion sur une évolution d'ensemble du projet ? On n'aménage pas une bibliothèque tous les cinq ans. Et pourquoi agir dans la précipitation ? Dans la concertation nous aurions pu aboutir à un excellent compromis.

Je suppose qu'Hervé Perrier n'avait pas prévu d'intégrer une médiathèque dans le projet Pichat, et que cela lui a été imposé, d'où cette agressivité à mon égard et son désir de se débarrasser de ma présence.

Enfin, je précise que j'attendais la fin des travaux de « *ce groupe politique, travaillant à huis-clos sur ces sujets (hautement) confidentiels* », pour prendre une position ferme vis-à-vis de la préfecture par rapport à ce projet. Lorsque nous aurons à le faire, il faudra que j'aie tous les éléments et il va m'être difficile d'expliquer pourquoi je ne fais plus partie du groupe.

**Maladresse, agressivité, mise à l'écart, une façon de gouverner qui aboutit à des réactions fortes et des erreurs qui peuvent finalement coûter cher à la collectivité en finances et en moyens humains... en plus des conséquences sur les personnes ainsi humiliées.**

Marie-France Rochard

**envoyé :** 22 mars 2023 à 19:14

**de :** [herve.perrier@valdoingt.org](mailto:herve.perrier@valdoingt.org)

**à :** Marie-France ROCHARD <[mf.rochard@orange.fr](mailto:mf.rochard@orange.fr)>

**cc :** Charre Agnès <[agnescharre@icloud.com](mailto:agnescharre@icloud.com)>, Chignier Thomas <[t.chignier.vdo@gmail.com](mailto:t.chignier.vdo@gmail.com)>, Gallien Patrice <[patrice.gallien1@numericable.com](mailto:patrice.gallien1@numericable.com)>, MONTET Véronique <[veronique.montet@free.fr](mailto:veronique.montet@free.fr)>, Pacard Denis <[denis.pacard@sfr.fr](mailto:denis.pacard@sfr.fr)>, Sambardier Jocelyne <[jsambardier@icloud.com](mailto:jsambardier@icloud.com)>, WEIL Nathalie <[nathalie.rive@gmail.com](mailto:nathalie.rive@gmail.com)>, Pascal TERRIER <[pascal.terrier@valdoingt.org](mailto:pascal.terrier@valdoingt.org)>, Mairie Roland Chardon <[roland.chardon@valdoingt.org](mailto:roland.chardon@valdoingt.org)>

**objet :** groupe projet médiathèque Pichat

Bonjour madame Rochard,

Dans le cadre du projet de la future médiathèque plusieurs entités nous ont fait part de votre intervention dans ce dossier.

En effet, sans aucun mandat de la commune, vous avez pris contact avec la Sous-préfecture, la médiathèque départementale, la DRAC, M. Choulet architecte et Mme Martine Publié conseillère départementale.

Certains de ces partenaires ont fait part de leur étonnement et en ont informé le Maire.

Vous avez émis au Sous-préfet, je vous cite : « un avis tout à fait négatif ».

« Nous avons examiné la proposition de l'architecte actuel M. Choulet (voir plan en p.j.). Nous avons transmis à la commune et au sous-préfet **un avis tout à fait négatif.**»

Dès lors, comment pouvez- vous contribuer à un projet que vous rejetez ?

Aussi, compte tenu de l'ambiguïté de votre posture, de vos ingérences répétées, et après consultation des élus du groupe, je vous informe que votre participation au groupe de travail n'est plus souhaitée. C'est pourquoi, je vous précise que votre présence sur le site le mardi 28 mars n'a pas lieu d'être.

Cordialement,

Hervé Perrier

Pilote du projet maison Pichat

**Hervé PERRIER**

Maire-Adjoint à la cohésion sociale

Vice-président du CCAS

Elu communautaire

Mairie de Val d'Oingt

**CS8003**

1 av, du 8 Mai 1945

69620 Val d'Oingt

**06 35 46 02 18**

[herve.perrier@valdoingt.org](mailto:herve.perrier@valdoingt.org)

[www.valdoingt.org](http://www.valdoingt.org)

De : [herve.perrier@valdoingt.org](mailto:herve.perrier@valdoingt.org)

Envoyé le :samedi 18 mars 2023 21:34

À : [Marie-France ROCHARD](#); [Chardon Roland](#)

Cc : [Blanpain-Chaley Sylvie](#); [Charre Agnès](#); [Charre Agnès](#); [Chignier Thomas](#); [Gallien](#)

[Patrice](#); [Lapière Patricia](#); [MONTET Véronique](#); [Pacard Denis](#); [Sambardier Jocelyne](#); [WEIL Nathalie](#); [Pascal TERRIER](#)

**Objet** :RE : mon CR de la réunion du 16 mars 2023

Bonsoir,

Je souhaite réagir au courriel et au compte rendu associé que madame Rochard nous a dressé.

Madame Rochard n'a pas été mandatée pour la rédaction de ce compte rendu qui de fait le rend nul et non avenu.

En effet, cette réunion s'est tenue à huis clos à l'initiale de la commune, dans une salle communale. Madame Rochard n'étant ni agent de la commune, ni élue, n'a de fait aucune latitude et autorité pour rédiger et communiquer tout compte rendu quel qu'il soit dans ce cadre là.

Madame Rochard était présente en tant que bénévole de la médiathèque et en aucun cas comme présidente de son association et encore moins comme architecte conseil.

Le contenu de ce compte rendu comporte de nombreuses inexactitudes, d'approximation et revêt un caractère prosélytique. ...

Quant à « l'incident » relaté, je précise que madame Rochard a pris la liberté de venir avec une adhérente de son association, adhérente non bénévole de la médiathèque. Aussi, si des excuses sont à formuler à notre rencontre, elles incombent à madame Rochard.

Je rédigerai un compte rendu global lorsque la consultation du groupe sera terminée et ses conclusions transmises à l'architecte.

Bien cordialement,

**Hervé PERRIER**

Maire-Adjoint à la cohésion sociale

Vice-président du CCAS

Elu communautaire

Mairie de Val d'Oingt

**CS8003**

1 av, du 8 Mai 1945

69620 Val d'Oingt

**06 35 46 02 18**

[herve.perrier@valdoingt.org](mailto:herve.perrier@valdoingt.org)

[www.valdoingt.org](http://www.valdoingt.org)

**De :** [Marie-France ROCHARD](#)

**Envoyé le :** samedi 18 mars 2023 17:09

**À :** [Chardon Roland](#); [Perrier Hervé](#)

**Cc :** [Blanpain-Chaley Sylvie](#); [Charre Agnès](#); [Charre Agnès](#); [Chignier Thomas](#); [Gallien Patrice](#); [Lapière Patricia](#); [MONTET Véronique](#); [Pacard Denis](#); [Sambardier Jocelyne](#); [WEIL Nathalie](#); [marie-france rochard](#)

**Objet :** mon CR de la réunion du 16 mars 2023

Bonjour,

Ce texte est envoyé uniquement aux participants à la réunion du 16 mars.

Je remercie les élus qui ont organisé cette réunion et regrette l'absence de bénévoles invités.

Toutes modifications ou compléments à ce texte peuvent être apportés. Il s'agit d'un texte de base.

Marie-France Rochard

06 75 99 64 05